



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DE LA VILLE DE CAROMB N°2024-CA-25/03-01

L'an deux mille Vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 16 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) de la Commune de Caromb, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Valérie MICHELIER.

Date de convocation : 20 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Etaient présents: (5) Membres issus du Conseil Municipal: Valérie MICHELIER (Présidente), Monique MONTAGARD (vice-présidente), Elisabeth BELLENGER, Magali AUGIER, François ENDERLIN

Membres et personnalités extérieures désignées par Mme le Maire (2) : Marie-Andrée CARRASCO, Muriel RIPERT

Absentes ayant donné procuration (2) : Jade NAVARRO (procuration à Monique MONTAGARD), Anne-Laure MARI (procuration à François ENDERLIN)

Absente excusée : Magali BONNAVENTURE

Absent : Maxime ALLEGRE

Secrétaire de séance : François ENDERLIN

Assistaient également à la réunion : Monsieur METZGER Olivier (Premier Adjoint au Maire), Madame Stéphanie BRIQUET (Gestionnaire CCAS), Christel QUELEN (Responsable du service à la population), André MORALES (Responsable des services financiers)

Budget du CCAS- Approbation du Compte de Gestion 2023

Madame Monique MONTAGARD, rapporteur, expose à l'assemblée :

Considérant s'être assuré que l'Inspecteur des Finances Publiques du SGC de Monteux a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout est régulier,

**Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,
DECLARE**

Que le Compte de Gestion relatif au budget du CCAS, dressé pour l'exercice 2023 par l'Inspecteur des Finances Publiques du SGC de Monteux, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois
et an que dessus.*

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, transmise le 28/03/2024

Le Secrétaire de Séance,


François ENDERLIN



La Présidente,


Valérie MICHELIER

47201 - VILLE DE CAROMB - C.C.A.S

Exercice 2023

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

LASSAGNE Herve (1005741926-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour

le service de **VILLE DE CAROMB - C.C.A.S** pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

CORNILLE Michel (1004546252-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa

comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **DDFIP DE VAUCLUSE**, le **06/03/2024**

A **MONTEUX**, le **06/03/2024**

A Caromb, le 25/03/24



Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

29 MARS 2024

ID : 084-218400307-20240328-2024CCAS250301-BF